Ont obtenu: MM. Charles Lalou..... 7.662 voix. Trystram,.... 4.911 --Bulletins nuls ou perdus...

M. Charles Lelou ayant 2,751 voix de ma-Jorité sur son concurrent, a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Lalou satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi. Votre 7e bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection. (Les conclusions du 7° bureau sont adop-

tées. — M. Lalou est admis.)

M. Laroche-Joubert, rapporteur. — Département du Nord, arrondissement de Dunkerque, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,672, dont le quart est de 3,668. Nombre des votants, 11,388.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 158. Suffrages exprimés, 11,230, dont la majorité absolue est de 5,616.

Ont obtenu:

MM. Bergerot..... 8.143 voix. Wandenbroucque..... 3.086 -

M. Bergerot a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Bergerot, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 7º bureau sont adoptées. - M. Bergerot est admis.)

M. Laroche-Joubert, rapporteur. — Département de la Nièvre, arrondissement de Nevers, 2° circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,434, dont le quart est de 3,609.

Nombre des votants, 11,157. Bulletins blancs et nuls à déduire, 225. Suffrages exprimés, 10,932, dont la majorité absolue est de 5,467.

Ont obtenu:

MM. de Noury..... 4.391 voix. le Dr Turigny..... 4.090 — Gueneau..... 2.429 —

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a été procédé à un 2º tour de scrutin.

2º tour. Les élections du 6 octobre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 14,434, dont le quart est de 3,609.

Nombre de votants, 11,423. Bulletins blancs et nuls à déduire, 98.

Ont obtenu:

Suffrages exprimés, 11.325.

MM. Le Dr Turigny..... 5.166 voix. de Noury..... 4.828 — Gueneau 1.332 —

Il ne figure au dossier que deux protestations formulées par deux électeurs de la commune de Devoy qui a exprimé 141 suffrages. Les protestataires s'élèvent contre certaines irrégularités dans le dépouillement et surtout contre la fermeture anticipée du scrutin. Tout en blâmant les faits,

non prouvés du reste, signalés dans ces | partement de la Meuse, arrondissement de protestations, votre 7º bureau estime qu'ils n'ont pu exercer aucune influence sur le résultat de l'élection.

Les opérations se sont faites régulièrement. M. le Dr Turigny, qui a obtenu la majorité des suffrages, a déjà fait partie des Assemblées législatives; il satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 7º bureau sont adoptées. - M. Turigny est admis.)

M. Bezanson, rapporteur. — Département de l'Orne, arrondissement de Mortagne.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 28,891, dont le quart est de 7,223.

Nombre des votants, 24,155. Bulletins blancs et nuls à déduire, 271.

Suffrages exprimés, 23.884, dont la majorité absolue est de 11,943.

Ont obtenu:

MM. Dugué de la Fauconnerie 13.674 voix Bansard des Bois..... 10.190 -

M. Dugué de la Fauconnerie a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Dugué de la Fauconnerie, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 7° bureau sont adoptées. — M. Dugué de la Fauconnerie est admis.)

M. Bezanson, rapporteur.—Département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Nancy, 3º circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,414, dont le quart est de 4,603.

Nombre des votants, 14,287. Bulletins blancs et nuls à déduire, 282. Suffrages exprimés, 14,005, dont la majorité absolue est de 7,003.

Ont obtenu:

MM. Colson.... 5.090 voix. Renard..... Barrès 6.241 —

M. Barrès, qui a réuni le plus grand nombre de suffrages (6,241), n'a pas obtenu la majorité absolue et il y a eu lieu à un 2º tour de scrutin.

2º tour. Les élections du 6 octobre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 18,406, dont le quart est de 4,602.

Nombre des votants, 13,565. Bulletins blancs et nuls à déduire, 279.

Suffrages exprimés, 13,286.

Ont obtenu: MM. Colson.... 6.108 voix. Barrès..... 7.183 —

M. Barrès (Marie-Auguste) a été proclamé député comme ayant réuni la majorité des suffrages.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Barrès satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 7º bureau sont adoptées. — M. Barrès est admis.)

M. Dupuy-Dutemps, rapporteur. - Dé-

Commercy.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 22,152, dont le quart est de 5,538.

Nombre des votants, 47,442.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 320. Suffrages exprimés, 17,122, dont la majorité absolue est de 8,562.

M. Poincaré candidat le plus favorisé, a recueilli 8,033 voix, mais ne réunissant pas les conditions de majorité exigées par la loi pour être élu au 1er tour, il a été déclaré qu'il y avait lieu à un second tour de scrutin.

Les élections du 6 octobre ont donné les

résultats suivants:

Electeurs inscrits, 22,152, dont le quart est de 5,538.

Nombre des votants, 17,268. Bulletins blancs et nuls à déduire, 322.

Suffrages exprimés, 16,946.

Ont obtenu:

MM. Poincaré..... 9.644 voix. Gerardin 7.297 — Tugny Richard

Les opérations se sont failes régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Poincaré, qui a obtenu la majorité des suffrages, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 7e bureau sont adoptées. — M. Poincaré est admis.)

M. Dupuy-Dutemps, rapporteur. -Département du Nord, arrondissement de Valenciennes, 3° circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants : Electeurs inscrits, 19,443, dont le quart

est de 4,861. Nombre des votants, 16,216. Bulletins blancs et nuls à déduire, 257.

Suffrages exprimés, 15,959, dont la majorité absolue est de 7,980.

Ont obtenu:

MM. Thellier de Poncheville. 8.691 voix. Camey 7.272 -

M. Thellier de Poncheville a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Thellier de Poncheville, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 7° bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 7º bureau sont adoptées. - M. Thellier de Poncheville est admis.)

M. Burdeau, rapporteur. - Département du Nord, arrondissement de Valenciennes, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 12,980, dont le quart

est de 3,245. Nombre des votants, 10,644.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 185. Suffrages exprimés, 10,459, dont la majorité absolue est de 5,230.

Ont obtenu:

MM. Renard (Louis-Léon).... 5.803 voix. Foucart..... 4.656 -